

# Championnat de l'Hérault des Écoles 2024

## Règlement Intérieur



### *1. Organisation*

Le championnat départemental des écoles 2024 est organisé sous l'égide du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Hérault (**CDJE34**) par le Club d'Échecs de Sète le samedi 13 janvier 2024.

### *2. Déroulement*

Le championnat est réservé aux écoliers scolarisés dans les écoles de l'Hérault, soit les élèves du CP au CM2. Il se déroulera sous la forme d'un championnat individuel.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs, **une licence (A ou B) est donc obligatoire**. Les inscriptions se feront préalablement à la date du 10 janvier 2024. Aucune inscription sur place n'est possible. L'inscription est gratuite.

Le tournoi aura lieu à la Salle Georges Brassens de Sète (34200). Il se jouera en 6 rondes à la cadence Fischer de **12mn+3s/cp**.

**Le pointage se fera entre 10:00 et 10:30, 1<sup>ère</sup> ronde à 11:00**. Les joueurs qui n'auront pas pointé à 10:30 seront appariés à la 2<sup>e</sup> ronde avec 0 point.

Les rondes suivantes seront à 11:50, 13:30, 14:20, 15:10 et 16:30. La remise des prix se tiendra aux alentours de 17:30.

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2023), et plus particulièrement l'annexe A pour les parties rapides dont l'article A.5.

Une **exception** est faite cependant sur le nombre de **coups illégaux** entraînant la perte de la partie qui seront au nombre de **trois** (au lieu des deux préconisés par la FIDE) : le premier coup illégal entraîne un avertissement oral, le deuxième un ajout d'une minute à la pendule de l'adversaire, le troisième la perte de la partie (art. 2.2.2 des compétitions homologuées R03).

### ***3. Appariements et classements***

Les appariements seront effectués au Système Suisse intégral (règles C04 FIDE), assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI 3.3.7. Les joueurs n'ayant aucun classement Elo au début du tournoi recevront un classement estimé en fonction de leur catégorie d'âge.

Le **classement individuel** s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0,5 point, défaite : 0 point). Le départage entre les ex-æquo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, puis par le Buchholz, et enfin par le cumulatif.

Le **classement par équipes** se fait par addition des points des 8 joueurs les mieux classés de chaque école (dont au moins 2 garçons et 2 filles). Le départage entre les ex-æquo se fera en premier lieu en fonction de la somme des points de départage, puis favorisera en second lieu l'équipe la plus jeune.

Lors de la remise des prix, des trophées seront remis à titre individuel et collectif.

### ***4. Qualification pour la phase académique***

Sont qualifiés pour la phase académique les établissements présentant une équipe complète, soit au moins 8 joueurs dont 2 garçons et 2 filles, qui ont atteint les places qualificatives.

Le nombre de places qualificatives correspond au nombre d'établissements complets divisé par deux, arrondi à l'entier supérieur, avec au minimum les trois premières places qualificatives, soit :

- 1 établissement complet : 1 place
- 2 établissements complets : 2 places
- 3 à 6 établissements complets : 3 places
- 7 à 8 établissements complets : 4 places, etc.

### ***5. Forfaits***

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **5 minutes** après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.

## **6. Rappels**

- **Tout appareil électronique (téléphone portable, montre connectée, etc.) doit être éteint et rangé sous peine de perte de la partie.**
- Tout joueur se doit d'adopter une attitude convenable et de respecter son adversaire.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion durant les parties.
- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels.
- Les joueurs ayant terminé les parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

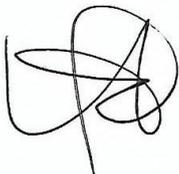
## **7. Arbitrage**

L'arbitrage du tournoi est assuré par Manuel FOSSELLA (AFE1) et ses adjoints Fabrice TUR (AFE1), Raphaël LONG (AFO1), Adrian NICA (AFC) et Éloïse RENAUD (AFJ).

**Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.**

### **L'arbitre principal**

Manuel FOSSELLA (AFE1)



### **L'organisateur**

Philippe VILLAUME

(Président du Club d'Échecs de Sète)